



Inscription Concours chien d'arrêt AICA Fousseret

(Formulaire réservé aux non adhérents- Une feuille d'engagement par chien)

Le 03/08/2025 se déroulera un concours de chiens d'arrêt sur cailles sauvages, organisé par l'Association Nationale des Chasseurs de Cailles (ANCC). Il aura lieu sur l'ensemble des 15 communes qui composent l'AICA du Fousseret (31). Toutes les races de chiens d'arrêt, sans exception, pourront y participer.

Le point de rendez-vous sera le foyer rural de St Elix le château (31), le **dimanche 03/08/2025 à 06h00 (départ vers les terrains à 07h00 précises)**. Un petit déjeuner (café, viennoiseries) sera offert sur place à tous les participants.

Vous trouverez également l'ensemble des informations relative au concours (Affiche, bulletin d'inscription, possibilités d'hébergement sur place, etc...) sur le site [http:// chasseur-de-cailles.fr/](http://chasseur-de-cailles.fr/)

Race du chien :

Chien inscrit au Lof (Rayer la mention inutile) : Oui Non Trialer, Champion : Oui Non
(Le Chien doit être obligatoirement tatoué s'il n'est pas inscrit au L.O.F)

Nom du Chien et affixe:

.....

Sexe (M ou F) :No de Tatouage (**obligatoire**) :

Né le : Numéro Lof :

Nom propriétaire : Conducteur (si différent)

Adresse conducteur :

.....

*Numéro de téléphone portable (*nécessaire en cas annulation):

Adresse email :

Joindre un chèque de 22 Euros (par chien engagé) à l'ordre de l'Association Nationale des Chasseurs de Cailles (ANCC).

Nombre de repas : -----X 19 Euros (à l'ordre de l'Association Nationale des Chasseurs de Cailles -ANCC-).

Je déclare me soumettre au Règlement du concours dont j'ai pris connaissance, et je décharge par la présente l'organisateur de toute responsabilité Civile et Pénale.

Date :

Signature :

Les engagements des chiens (1 feuille par chien) et les réservations de repas, accompagnés de leur règlement sous forme de chèques libellés au nom de l'ANCC, devront être envoyés impérativement à **Mr Jean-Luc Bayrou, 115 chemin de Simoure, 31370 Rieumes (tel : 06.63.66.82.60) avant la date limite du 20/07/2025.** A partir de cette date, aucun remboursement ne sera effectué, sauf annulation du concours. Aucune inscription sur place pour des repas supplémentaires ne sera prise en compte.